

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI  
DELIBERATION N° 2024-01-07-10**

**Date de convocation : 25 juin 2024**

**Date d'affichage : 03 juillet 2024**

**ACQUISITION DES PARCELLES SNCF QUARTIER MONTGOLFIER**

Nombre d'élus : 27

Présents : 20

Représentés : 5

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 20**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Pauline LACLEF, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI

**Absents ayant donné pouvoir : 5**

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

**Absent : 2**

Jean-François VAQUIERI

Frédéric RAVEAU

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.141-3,

VU l'avis des Domaines en date du 02 janvier 2024,

VU l'avis de la Commission Finances du 24 juin 2024,

CONSIDÉRANT la réalisation de la phase 1 de la Tangentielle Ouest et la réalisation de la rue Geneviève de Galard,

CONSIDÉRANT la proposition de rétrocession de parcelles appartenant à SNCF Réseau à la commune suite à l'achèvement des travaux et de mise en service du T13,

CONSIDÉRANT la nécessité d'incorporer le linéaire de la voirie dans le domaine public de la commune,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE, Michel BOISFRAME)

- 1) **DECIDE** d'acquérir les parcelles figurant dans le tableau ci-dessous, appartenant à SNCF Réseau à l'Euro symbolique.

Nombre de parcelles	Section parcelle	N° parcelle	Adresse cadastrale	Zonage	Surface	Nature
1	AD	474	Route de Rennemoulin	ULS	1501	voie + bassin
2	AC	193	2 Chemin du Stade	ULS	5032	voie + bassin
3	AD	479	Le Billandon	AUJa	71	fossé
4	AD	481*	Le Billandon	AUJa	27	Accotement de voirie + trottoir
5	AD	483*	Le Billandon	AUJa	18	Accotement de voirie + trottoir
6	AD	485*	Avenue de l'Europe	AUJa	194	Accotement de voirie + trottoir
7	AD	487*	Le Billandon	AUJa	15	Accotement de voirie + trottoir
8	AD	489*	Le Billandon	AUJa	29	Accotement de voirie + trottoir
9	AD	491*	Le Billandon	AUJa	66	Accotement de voirie + trottoir
10	AD	443	Le Billandon	AUJa	82	trottoir + accotement
11	AD	445	Le Billandon	AUJa	105	trottoir + accotement
12	AD	447	Le Billandon	AUJa	36	trottoir + accotement
13	AD	449	Le Billandon	AUJa	28	trottoir + accotement
14	AD	451	Le Billandon	AUJa	71	trottoir + accotement
15	AD	453	Le Billandon	AUJa	88	voirie + trottoir
16	AD	463	Route de Rennemoulin	AUJa	10	fossé
17	AD	465	Route de Rennemoulin	AUJa	17	fossé
18	AD	467	Avenue de l'Europe	AUJb	25	trottoir + accotement
19	AD	361	Route de Rennemoulin	AUJa	167	voirie
20	AD	455	Route de Rennemoulin	AUJa	293	voirie
21	AD	457	Route de Rennemoulin	AUJa	205	voirie + fossé
22	AD	459	Route de Rennemoulin	AUJb	16	voirie
23	AD	461	Avenue de l'Europe	AUJb	33	voirie

Total

8129

\*cession partielle

- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à tous les formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant,
- 3) **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget de la commune,
- 4) **DIT** que les frais de notaire seront pris en charge par la ville de Noisy-le-Roi,
- 5) **INCORPORE** les 480 mètres linéaires de la rue Geneviève de Galard dans le domaine public communal.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 1er juillet 2024



Le Maire  
Marc TOURELLE